

AB

DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement
de Draguignan

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY 2025 - 038

Séance du :

07/08/2025

Date de la convocation :

01/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2025_33	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	8	8	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 Aout à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette –
GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absent excusé : Mme - LUCAS Aurore Ayant donné procuration Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

Objet : Appartement du 1^{er} étage de la Maison Marie GUIBERT

Le Maire informe l'assemblée des travaux réalisés dans l'appartement du 1^{er} étage de la
Maison Marie GUIBERT (changement des huisseries, peinture) et propose de prévoir un tarif de
location non meublé à l'année.

Il propose de fixer le loyer à 300 € par mois (charges OM comprises)

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, Décide**

- **DE LOUER** cet appartement à l'année, non meublé, au prix de 300 €/mois (charges OM comprises)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette location.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 08 AOUT 2025
et publication le: 08 AOUT 2025

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

